

## Bon de commande Formation Catalogue

A remplir et envoyer à : **CCI - CFPF Pole FC - Chemin du Mas- 26780 Châteauneuf du Rhône**

**Fax FC : 04 75 90 77 54 - [cfpf.fc@drome.cci.fr](mailto:cfpf.fc@drome.cci.fr)**

**Vous recevrez un accusé réception de votre commande.**

Conformément au décret du 30 mars 2006-383, ce document tient lieu de convention de formation pour les modules du catalogue et d'acceptation des conditions générales de vente figurant au dos. En exonération de TVA: loi n°82.1126 du 29 décembre 1982, art13. Stage organisé dans le cadre de la loi n°71575 du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue. N°d'activité 8226P000126 délivré par la préfecture de la Région Rhône Alpes.  
N° TVA intracommunautaire : FR01 182 630 012 - SIRET 182 630 000041 - 182 630 00173

Raison sociale de l'entreprise	
N° SIRET ( <b>IMPERATIF</b> )	
Adresse : Rue/Avenue/Chemin/Bd	
Code Postal :	Ville :
Tel	Fax :
Nom du responsable :	Courriel :

### **PARTICIPANT**(un bon par personne)

Nom - Prénom :	Adresse personnelle :(pour envoi de la convocation et de l'attestation de formation)
Date de naissance :	
Code Postal :	Ville :
Portable :	Courriel :
Emploi occupé :	Niveau/diplôme :

### **FORMATION CHOISIE**

Code	Intitulé	Dates	Nb d'heures	Prix total

➔ **Je joins un acompte de 30 %** à l'ordre de CCI (ne concerne pas les collectivités)

➔ **J'accepte** que mes coordonnées personnelles soient communiquées aux autres participants, pour faciliter le covoiturage et la communication entre stagiaires. (Rayer la ligne en cas de refus).

Date :

Mention « Lu et approuvé »

Signature et cachet (obligatoire)

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1 : GENERALITES

Les présentes conditions générales de prestation de services ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client. Elles s'appliquent aux formations de CCI Formation. Le terme "Prestataire" désigne CCI Formation, organisme de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme situé au 52/74 rue Barthélémy de Laffemas à Valence, immatriculé sous le numéro Siret 18263001200041, n° de déclaration d'activité 8226P000126, et représenté par toute personne habilitée. Le terme "Client" désigne la personne morale signataire d'une convention de formation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail) ou la personne physique signataire d'un contrat de formation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail). Le fait d'accepter une offre du Prestataire emporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

### Article 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

Le bon de commande doit être rempli, signé et retourné à CCI Formation par courrier ou par e-mail, à l'adresse indiquée sur le bon de commande. Pour les particuliers, après réception du bon de commande, un contrat de formation est signé par les parties. A compter de la date de signature du contrat de formation, le Client a un délai de 10 jours pour se rétracter. En cas de rétractation, il en informe le Prestataire par lettre recommandée avec accusé de réception.

### Article 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Le prix comprend la formation et le support pédagogique. Il est établi net de taxes. Le bon de commande doit être accompagné d'un chèque d'un montant égal à 30 % du prix de la formation, sauf pour les contrats de formation pour lesquels une somme égale à 30 % du prix est versée par le signataire à l'expiration du délai de rétractation. Lorsque le bon de commande est envoyé par e-mail, le chèque est adressé par courrier postal. Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Il appartient également au client de l'indiquer explicitement sur son bon de commande. Dans le cas d'une prise en charge partielle, l'entreprise s'acquittera de la différence et dans le cas de non-prise en charge, elle s'acquittera du paiement total. Le paiement du solde du prix a lieu à réception de la facture.

### Article 4 : ATTESTATION DE FORMATION

Si les conditions réglementaires sont remplies, CCI Formation s'engage à délivrer toutes les pièces nécessaires à l'imputation des sommes engagées par l'entreprise au titre de sa contribution obligatoire au développement de la formation professionnelle. Une attestation de formation sera remise à tous les participants aux stages.

### Article 5: ANNULATION DE LA FORMATION

**Toute annulation par le client doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.** Sauf cas de force majeure dûment constatée, pour toute annulation notifiée moins de dix jours francs avant le début du stage, le montant de l'acompte restera exigible à titre d'indemnité forfaitaire et toute annulation notifiée dans un délai inférieur ou égal à 48 heures implique le versement de la totalité des sommes dues. Sauf cas de force majeure dûment reconnue, toute formation commencée est due dans son intégralité, la facturation distinguant les sommes dues au titre de la formation réalisée et celles dues à titre de dédommagement. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, l'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Dans ce cas, l'acompte reçu sera intégralement restitué. En cas d'annulation par le Client ou le Prestataire, le Prestataire peut proposer au Client, avec son accord, une inscription sur la session suivante. Dans ce cas, les sommes perçues par CCI Formation sont reportées sur la nouvelle session.

### Article 6 : REGLEMENT INTERIEUR

Un exemplaire du règlement intérieur de l'Organisme sera remis aux stagiaires qui devront en prendre connaissance et s'y conformer.

### Article 7 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Organisme de Formation assume la responsabilité pédagogique de la formation : le choix des méthodes, le contrôle des connaissances, la délivrance des attestations individuelles en fin de cycle. Chaque partie s'engage à considérer toutes informations techniques, pédagogiques, didactiques, éducatives, documentaires, financières, commerciales et/ou juridiques qui lui seront remises par l'autre partie comme étant la propriété industrielle et/ou intellectuelle de celle-ci.

### Article 8 : DONNEES PERSONNELLES

L'organisme de formation est amené, pour traiter les demandes d'inscriptions et assurer son activité, à recueillir des informations et données personnelles qui font l'objet d'un traitement informatique. Les destinataires des données sont les services de CCI Formation et les intervenants qui animent ces formations. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant. Si la personne souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations la concernant, elle peut s'adresser à CCI Formation.

### Article 9 : DIFFERENDS EVENTUELS

En cas de différend, et en l'absence de règlement à l'amiable, les tribunaux compétents seront les tribunaux de Grenoble.